

Note d'unité

Centre bus de Paris Sud-Ouest I N° 2020-61

Décision du 16 avril 2020

Décision n° BUS/MRB 2020-61 du 16 avril 2020 portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest au personnel d'encadrement du centre bus de Paris Sud-Ouest

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS, par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-49 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur du département Matériel Roulant Bus (MRB) par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-67 consentie le 18 décembre 2019 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2019-D-0545 consentie le 1^{er} octobre 2019 par le directeur du département MRB à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Paris Sud-Ouest ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Madame Sophie DESFAUDAIS, responsables des ressources humaines, ou à
- Monsieur Jérôme BERNY, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Jean-Marc MICHEL, responsable transport, ou à
- Monsieur David GUTIERREZ, responsable exploitation, ou à
- Monsieur Hakim BEN CHEMSI, responsable exploitation tramway, ou à
- Monsieur Yassine BEN BELGACEM, responsable exploitation tramway, ou à
- Monsieur Eric JANIN, gestionnaire de site ou à
- Monsieur Marc DEGAS, responsable maintenance, ou à
- Monsieur Stéphane GIROUX, responsable atelier, ou à
- Monsieur Quentin ROGE, REL, ou à
- Monsieur Michael COLOMER, responsable maintenance.



A l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS/MRB 2020-30 du 24 mars 2020.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 16 avril 2020

Véronique DUHAU
Directrice du centre bus de Paris Sud-Ouest